

Conseil d'école 17 octobre 2019

Personnes présentes :

M. PILLE Alexandre	Directeur	Mme BERMONT Laure	FCPE
Mme LAZARO Carine	Enseignante	Mme CHERON Magali	FCPE
Mme GUENEAU Laurence	Enseignante	M. LEFIEVRE David	FCPE
Mme COTTON Valérie	Enseignante	M. LAQUAY Yohan	FCPE
Mme SOLEIL Catherine	Enseignante	Mme COGAN Priscilla	FCPE
Mme BAYON Marie	Enseignante	Mme PETRE Cloé	FCPE
		Mme NEZONDET Nadège	FCPE

Mme BILLEN Carine	Maire adjointe
Mme PEDOUSSAUT Marine	Service à la population

Compte-rendu :

Préambule :

M. PILLE rappelle les règles du conseil d'école ainsi que le rôle des représentants des parents d'élèves au sein de celui-ci.

I- Fonctionnement de l'école

➤ Equipe enseignante :

L'école compte donc 6 enseignants : Mme COTTON (PS-GS), Mme SOLEIL (PS-GS), Mme GUENEAU (MS), Mme LAZARO (MS) et M. PILLE et Mme BAYON (PS ¼ de décharge de direction).

M. PILLE assure la direction de l'école et est déchargé de classe le jeudi.

➤ ATSEM :

Il y a 5 ATSEM titulaires : Pélagie PRUNIER, Brigitte FRAUDEAU, Corinne LAPARRA, Loy TALAU et Alexandra RICHARD.

➤ AVS :

Il y a 3 AVS intervenant sur l'école auprès d'enfants à besoins particuliers : Mme JUERY Christine, Mme VASCONCELOS Noémie et Mme MAILLET Lydia.

➤ Effectifs et structure des classes pour l'année scolaire 2019-2020 :

Il y a aujourd'hui 143 élèves inscrits à l'école maternelle. Ils sont répartis sur 5 classes : 1 classe de petite section, 2 classes de moyenne section et 2 classes de petite et grande sections. L'école compte actuellement 43 PS, 54 MS et 46 GS.

➤ Règlement intérieur :

M. PILLE cite les modifications apportées au règlement intérieur de l'école concernant l'instruction obligatoire dès 3 ans. Cinq paragraphes sont modifiés ou ajoutés :

- L'instruction obligatoire étant obligatoire pour les enfants français et étrangers des deux sexes à compter de la rentrée scolaire de l'année civile où l'enfant atteint l'âge de trois ans, tous les enfants concernés doivent pouvoir être admis dans une école maternelle.
- Les obligations des élèves incluent l'assiduité. Les parents ou responsables légaux de l'élève sont fortement impliqués dans le respect de cette obligation
- Pour les élèves de petite section, un aménagement du temps scolaire est possible sur les après-midi, à la demande des parents, selon un protocole départemental révisable à chaque période. Dans ce cas, l'école maternelle permet le retour à l'école des enfants de petite section entre 14h50 et 15h une fois la sieste faite à leur domicile ou chez une nourrice.
- En cas d'absence, la famille doit prévenir l'école dès le matin avant 9h00 en faisant connaître les motifs de cette absence. Le directeur vérifie la légitimité du motif invoqué. Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.
- Accueil des élèves de petite section faisant la sieste au domicile : 14h50 à 15h.

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

➤ Sécurité : exercices (incendie, ppms)

Les exercices incendie : 3 évacuations doivent être réalisées dans l'année scolaire. Un premier exercice a été réalisé le 10 octobre 2019.

Les exercices PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) : 3 exercices doivent être réalisés dans l'année scolaire. Le premier exercice sera réalisé le 14 novembre 2019 au matin. Cet exercice est bien-sûr organisé de manière à ne pas angoisser les enfants.

II- Coopérative scolaire et budget

➤ **Etat des comptes de la coopérative :**

En fin d'exercice (au 31 août 2019), la somme sur le compte de la coopérative de l'école était de 2464,87 euros et 75,92 euros en caisse.

➤ **Participation des familles**

Le premier appel à participation a rapporté environ 2000 euros à la coopérative de l'école. L'équipe enseignante remercie les familles qui ont donné et rappelle que, même si cette participation n'est pas obligatoire, elle est essentielle à la réalisation de nombreux projets tout au long de l'année scolaire. Il n'y a pas de « petits dons ».

Voici quelques exemples d'actions financées par la coopérative en 2018-2019 :

- Spectacle de Noël (693 euros)
- Adhésion à l'USEP (530 euros)
- Intervention KAPLA (795 euros)
- Projet Afrique (environ 250 euros)

➤ **Participation aux sorties**

Au regard du coût sans cesse plus élevé des droits d'entrée pour les sorties scolaires, le conseil des maîtres a décidé de renouveler la demande de participation aux familles de 2 euros pour les sorties payantes. Cette dernière, déjà mise en place depuis 6 ans, a toujours été bien accueillie par les parents.

➤ **Affectation du budget de la coopérative scolaire**

Il est rappelé que la coopérative scolaire sert à financer les activités pédagogiques des classes (sorties, projets...) et que la participation des familles n'est pas obligatoire. Mme Gueneau, mandataire de la coopérative scolaire de l'école maternelle, informe que le budget de la coopérative scolaire est mutualisé sur l'ensemble des classes. Chaque classe reçoit, en début d'année, une régie d'avance (permettant de financer les petits projets de la classe : ingrédients pour cuisiner par exemple) de 150 euros qui peut être renouvelée en cours d'année selon les besoins. La coopérative finance ensuite les projets communs à l'ensemble des classes (spectacle, ...) et les projets de classe plus coûteux.

III- Pédagogie / Projets / Sorties

➤ **Projet d'école :**

M. PILLE présente les grands axes du projet d'école pour cette année 2019 qui s'articulent autour de 4 grands pôles :

- **Ambition pour tous et excellence** : l'équipe enseignante a décidé de profiter des nouveaux locaux qui seront livrés dans l'année pour repenser et réorganiser la BCD. Cette action vise à améliorer l'acquisition du lexique ainsi que la compréhension fine.
- **Bien être pour tous : élèves, enseignants, parents et tous les autres acteurs de la communauté éducative** : notre objectif est d'ouvrir l'école aux familles afin d'améliorer la communication parents-enseignants.
- **Culture et citoyenneté responsable** : notre action visera à sensibiliser et à impliquer les élèves au développement durable (tri du papier dans les classes, défi vélo au printemps avec la communauté de communes).
- **Équité et inclusion pour tous et pour chacun** : les enseignants souhaitent organiser des réunions en sollicitant la participation de personnes spécialisées (PMI, RASED, ...) afin d'échanger sur la scolarisation des enfants à besoins particuliers.

➤ **RASED :**

M. PILLE présente le RASED : il est composé d'une psychologue scolaire (dont l'intervention nécessite l'accord écrit des parents), un maître E qui exerce un travail à dominante pédagogique et un maître G (Rééducateur). Le RASED intervient auprès des enfants suite à la demande des enseignants ou des parents. L'information et l'accord des familles concernées sont nécessaires à l'intervention du RASED.

➤ **PMI :**

L'infirmière et le médecin de la PMI viendront au cours de l'année scolaire afin de voir les enfants de PS et revoir certains enfants de MS. Pour les PS, un dépistage est réalisé par l'infirmière ou le médecin (langage, vue, audition). Les parents sont avertis de cette visite.

➤ **« Un fruit à la récré » :**

L'opération est renouvelée cette année. Elle permet à tous les élèves de l'école maternelle de bénéficier d'un fruit frais bio le vendredi matin. Les fruits sont livrés dans les écoles le jeudi après-midi par un producteur local. Cette opération est financée par la municipalité.

➤ **USEP :**

Cette année l'équipe enseignante a fait le choix de ne pas inscrire toutes les classes à l'USEP. Les rencontres USEP amputaient trop le budget transport de l'école. Les classes inscrites changeront d'une année sur l'autre : le but étant que chaque enfant ait pu participer à ces rencontres au moins une fois dans sa scolarité maternelle.

➤ **Festivités / sorties :**

Les élèves de grande section participeront au cross organisé par l'école élémentaire le vendredi 18 octobre 2019. Les prochaines festivités concerneront la période de Noël. Une sortie est prévue en fin de période et le goûter de Noël (avec la venue du Père Noël) se fera le vendredi 20 décembre 2019.

Une autre sortie (point de départ d'un projet commun à l'ensemble des classes de l'école) est prévue pour le mois de janvier 2020.

➤ **Photos de classe :**

Les photos de classe auront lieu au mois de janvier.

IV- Questions diverses

➤ **Travaux restaurant scolaire :**

Mme Bilien, Maire adjointe chargée des affaires scolaires, fait le point sur l'avancement des travaux et rappelle que ce projet répond à un réel besoin. Il y aura un léger retard pour la livraison de ces nouveaux locaux (février 2020).

➤ **Travaux**

Les enseignants demandent à la municipalité s'il est possible d'envisager l'installation de brise vue au fond de la cour de récréation.

Les enseignants demandent à la municipalité l'installation de porte-manteaux (ainsi que les bancs avec compartiments à chaussons) supplémentaires dans le couloir.

➤ **Demande de clés pour les AVS**

➤ **Demande d'investissement :**

L'équipe enseignante souhaiterait qu'un renouvellement des vélos et trottinettes de l'école soit envisagé.

➤ **Questions des représentants de parents d'élèves**

- Les parents d'élèves souhaitent faire un rappel à la civilité dans la rue des écoles au niveau des fumeurs. C'est une rue empruntée par les enfants. Mme Bilien dit que la municipalité réfléchit à faire de la rue des écoles une zone « non fumeurs » et étudie les moyens pour l'instaurer.
- Les parents d'élèves demandent à ce que le code du portail du centre de loisirs reste confidentiel. Celui-ci ne doit pas être communiqué aux enfants afin d'assurer la sécurité de tous.

Date du prochain conseil d'école : lundi 2 mars 2020.